

## Fiche-action n° 1-A : Vie sociale – Être toujours considéré comme citoyen

### Principaux constats

- **L'EHPAD** est souvent perçu comme un lieu « à part ». Or, même s'il s'agit d'un « établissement », cela **doit** avant tout **être considéré comme une « Maison de vie »** !
- Comme la « citoyenneté », **il ne suffit de reconnaître « en principe » que l'EHPAD est une maison de vie, il faut aussi que cela se concrétise** dans les pratiques.
- Parfois, en tant que « résident », on est en contact avec l'extérieur uniquement par l'intermédiaire de l'accueil, des professionnels de l'établissement, de la direction...
- Même si **on est aidé dans le quotidien** (que l'on vive en EHPAD ou à domicile), il est **important de s'adresser directement à nous car on a des choses à dire sur nos envies**.
- Il est par ailleurs important de pouvoir **continuer à rencontrer ou croiser des personnes de tout âge** (importance de l'intergénération) et de tout milieu.

### Pour qui ?

- Pour les personnes âgées qualifiées de « dépendantes », qu'elles habitent en EHPAD ou au domicile sur le territoire
- Pour toute personne, quel que soit son âge, qui peut être amenée à fréquenter plus régulièrement des personnes qui habitent en EHPAD

### Où et quand ?

- Dès que possible, aller davantage vers les EHPAD

### **Objectifs et moyens :**

- Recevoir toutes les informations et documentations de la commune et des associations (bulletins municipaux et autres)
- Être invités aux festivités (à nous de voir si on veut et peut y aller)
- Assister à certaines manifestations sportives (et pourquoi pas des virées sportives à l'extérieur) ; pouvoir aller à la piscine (ex. Aulnoye-Aymeries ou à l'hôpital de Le Quesnoy)
- Avoir en main propre le présent de la commune lors des fêtes de Noël et non le déposer à l'accueil puis distribué par les collaborateurs de la résidence et se mettre également en lien avec la direction afin de connaître nos besoins.
- Il est dommage de ne pas venir vers nous lors des événements dans nos résidences, la visite des élus s'arrête généralement aux membres de la direction. Vous êtes pourtant chez nous.
- Créer un va-et-vient régulier avec les écoles (même les maternelles mais aussi collèges et lycées), afin d'échanger et avoir un lien avec leurs fêtes, leurs cantines. Nous avons besoin de l'intérogénération. C'est déjà le cas avec certains établissements scolaires.
  
- Avoir la possibilité d'avoir une urne de vote sur place quand on est institutionnalisé pour les personnes pouvant voter. Nous sommes des citoyens dans vos villes.
  
- Être attendus, accueillis, et qu'il y ait de quoi stationner près de l'événement et s'asseoir ! *(voir fiches-actions relatives aux déplacements)*
- Avoir une solution de mobilité, pour les personnes en EHPAD et les personnes au domicile ne pouvant plus conduire *(voir fiches-actions relatives aux déplacements)*

### **Indicateurs de réussite :**

- *A définir*

### **Ressources :**

- Plus que de nouvelles ressources, une extension des moyens existants mobilisés pour la population en général. Etudier les nécessités éventuelles d'adaptation et, dès lors, de ressources spécifiques...

## Fiche-action n° 1-B : Vie sociale – Les métiers de l’animation et la démarche CADA

### Principaux constats

- La **mission d’animation** en EHPAD est **essentielle pour** que l’établissement soit aussi (et avant tout) une « **maison de vie** ».
- Le rôle des animateurs/animatrices est crucial pour réaliser cette mission. Néanmoins, elle peut aussi être portée et incarnée par d’autres professionnels de l’EHPAD quand l’organisation permet d’aller plus loin que leurs missions de base.
- On peut d’ailleurs se demander si l’intérêt des professionnels de l’accompagnement et du soin pour cette mission d’animation n’est pas également présente chez les personnes qui travaillent dans le secteur du « domicile ».
- Les **différentes professionnelles du groupe** (principalement des animatrices) ont trouvé un **intérêt à échanger ensemble sur leurs situations de travail** et imaginer des pistes d’amélioration. Par ailleurs, la plupart ont **découvert avec intérêt la démarche « Communauté Amie des Aînés » (CADA)** et sont prêtes à aller plus loin dans les initiatives évoquées.

### Pour qui ?

- Pour l’ensemble des professionnels travaillant sur le territoire dans le champ du vieillissement (en « établissement » comme au « domicile »)
- Pour les membres de l’Assemblée des seniors
- Pour les acteurs engagés dans la démarche CADA

### Où et quand ?

- Dès que possible (sans doute à partir de septembre 2024)
- Sur le territoire, autour de rencontres régulières

### Objectifs et moyens :

- - Créer des ponts entre les EHPAD, le secteur du « domicile » et la démarche CADA : notamment par l’intermédiaire de liens à consolider et élargir entre l’Assemblée des seniors et les professionnels de l’animation

### Indicateurs de réussite :

- *A définir*



## Fiche-action n° 2-A : Mobilité – Aménagement de la voirie et services

### Principaux constats

La **vie sociale et culturelle** est un **sujet important** pour de nombreuses personnes qui vivent en EHPAD ou chez elles. Pourtant, **pour de nombreuses personnes qui ont des difficultés motrices** (par exemple, les personnes qui se déplacent en fauteuil), des difficultés cognitives (par exemple, des personnes qui rencontrent des difficultés à s’orienter dans l’espace) ou encore des difficultés sensorielles (par exemple, des personnes qui n’entendent ou ne voient pas bien), les **possibilités de participer à cette vie sociale et culturelle** hors de l’EHPAD ou hors de chez soi **n’est pas simple**. Quel que soit leur lieu de vie, **ces personnes dépendent particulièrement de l’entourage pour accéder à cette vie sociale et culturelle**. L’**entourage familial** joue un **rôle prépondérant** à sujet, mais il est **très mal réparti** (présence ou non d’un conjoint, d’enfants ; entente avec ses proches ; éloignement géographique...). Par ailleurs, les **entourages et services professionnels** (ou associatifs) jouent également un **rôle majeur** dans l’accès à la vie sociale et culturelle.

Autour de ces constats, les **questions des effectifs et de la valorisation des métiers de l’accompagnement et de l’animation** ont été abordées à plusieurs reprises. Elles constituent un préalable essentiel pour envisager la « personne âgée dépendante », le « résident » également comme des « habitants » d’une ville, d’un village, d’un territoire et comme des « citoyennes » et « citoyens » de plein droit. Sans ces entourages, la participation sociale devient pratiquement impossible pour certaines personnes. Ces questions liées à la valorisation de l’accompagnement ont été **abordées mais moins approfondies** par le groupe. Elles mériteraient d’être relayées à d’autres niveaux de l’action publique. En parallèle, est apparue la problématique de l’**environnement urbain** et territorial dans lequel a lieu cette participation sociale. Cet environnement est à la fois **matériel et humain**. Ces deux aspects sont étroitement mêlés. Dans les constats qui sont principalement remontés, cela concerne **l’aménagement de la voirie et les services de mobilité**, d’une part, **l’occupation et le partage de la voirie**, d’autre part.

**Cette fiche-action se focalise sur la problématique de l’aménagement de la voirie et des services de mobilité.** Le **peu de places de stationnement PMR** et l’**absence de places de stationnement réservées à des camions ou camionnettes de transport adapté** engendrent des **situations de stress** et des comportements qui pourraient être considérés comme des infractions. Ces situations sont particulièrement ressenties dans les **petites villes du territoire** (Le Quesnoy, Landrecies, Bavay...) qui concentrent les équipements sociaux et culturels. Le fait de déposer rapidement un proche le long du trottoir avant d’aller stationner son véhicule ou le fait de devoir faire descendre en pleine rue des personnes en fauteuil sont considérés comme des situations stressantes, voire fatigantes. Parfois, l’anticipation de ce stress ou de cette fatigue génère une attitude d’évitement d’une possibilité de participation sociale, que ce soit dans le cadre d’une activité organisée (par ex., sortie théâtre, rencontre inter-EHPAD...) ou dans un cadre moins formel (par ex., faire un tour au marché, se promener en ville...). D’ailleurs, le transport adapté sur le territoire semble uniquement possible par l’intermédiaire de l’équipement et des équipes mis à disposition par les EHPAD (en-dehors des

déplacements possibles en ambulance, mais réservés aux raisons médicales). De plus, la **marche en ville ou le long des routes** apparaît souvent **parsemée d'obstacles** qui compliquent ces déplacements, voire créent des risques (par ex. : les trous dans les trottoirs, les revêtements pavés, la présence des poubelles sur les trottoirs, le peu d'espaces sécurisés le long des routes départementales, même en bordure de village...). Cela est dommageable pour la participation sociale que souhaitent les personnes, d'autant plus dans un contexte où il est encouragé de continuer à avoir une activité physique quel que soit son âge.

### **Pour qui ?**

Cette problématique concerne les personnes qui ont des difficultés motrices, cognitives ou sensorielles, mais aussi toute personne amenée à accompagner ces personnes rencontrant des difficultés de déplacement. Plus largement, est concernée toute personne, quel que soit son âge, amenée à être dans une situation de déplacement rendue difficile (poussette, béquilles, etc.)

### **Où et quand ?**

Il faudrait améliorer la situation en priorité dans les villes du territoire qui à la fois concentrent les EHPAD et les principaux équipements sociaux et culturels. Puis, progressivement, sur l'ensemble des communes du territoire, en particulier autour des équipements présents dans les villages, et à plus long terme le long de l'ensemble des espaces habités.

### **Objectifs et moyens :**

- Favoriser la participation sociale en améliorant les conditions de stationnement ainsi que la « marchabilité » des voiries
- Favoriser la participation sociale en pérennisant les services de transport solidaire sur le territoire et en envisageant son extension au niveau d'un transport adapté
- Pour ce faire, il serait utile que les acteurs concernés par l'aménagement et l'occupation matérielle de la voirie (Mairies, services voiries, Département, Communauté de communes, Communauté Amie des Aînés, Assemblée des seniors, associations proposant le transport solidaire... avec des personnes concernées préalablement citées) puissent se saisir de ce sujet et, sur la base d'une analyse de l'existant, partager des solutions (places dédiées, dépose-minute, maintenance des trottoirs...), en envisager d'autres et définir des pistes d'action à mettre en œuvre

### **Indicateurs de réussite :**

- L'organisation de réunions de travail ou de visites sur site entre les différents acteurs concernés
- La définition par ces acteurs d'un plan d'action concerté et d'indicateurs de réussite spécifiques

### **Ressources : à définir**

## Fiche-action n° 2-B : Mobilité – Occupation et partage de la voirie

### Principaux constats

La **vie sociale et culturelle** est un **sujet important** pour de nombreuses personnes qui vivent en EHPAD ou chez elles. Pourtant, **pour de nombreuses personnes qui ont des difficultés motrices** (par exemple, les personnes qui se déplacent en fauteuil), des difficultés cognitives (par exemple, des personnes qui rencontrent des difficultés à s’orienter dans l’espace) ou encore des difficultés sensorielles (par exemple, des personnes qui n’entendent ou ne voient pas bien), les **possibilités de participer à cette vie sociale et culturelle** hors de l’EHPAD ou hors de chez soi **n’est pas simple**. Quel que soit leur lieu de vie, **ces personnes dépendent particulièrement de l’entourage pour accéder à cette vie sociale et culturelle**. L’**entourage familial** joue un **rôle prépondérant** à ce sujet, mais il est **très mal réparti** (présence ou non d’un conjoint, le fait d’avoir ou non des enfants ; si la personne a des enfants, la question de l’entente avec ces enfants, la question de l’éloignement géographique...). Par ailleurs, les **entourages et services professionnels** (ou associatifs) jouent également un **rôle majeur** dans l’accès à la vie sociale et culturelle.

Autour de ces constats, les **questions des effectifs et de la valorisation des métiers de l’accompagnement et de l’animation** ont été abordées à plusieurs reprises. Elles constituent un préalable essentiel pour envisager la « personne âgée dépendante », le « résident » également comme des « habitants » d’une ville, d’un village, d’un territoire et comme des « citoyennes » et « citoyens » de plein droit. Sans ces entourages, la participation sociale devient pratiquement impossible pour certaines personnes. Ces questions liées à la valorisation de l’accompagnement ont été **abordées mais moins approfondies** par le groupe. Elles mériteraient d’être relayées à d’autres niveaux de l’action publique. En parallèle, est apparue la problématique de l’**environnement urbain** et territorial dans lequel a lieu cette participation sociale. Cet environnement est à la fois **matériel et humain**. Ces deux aspects sont étroitement mêlés. Dans les constats qui sont principalement remontés, cela concerne l’**aménagement de la voirie et les services de mobilité**, d’une part, l’**occupation et le partage de la voirie**, d’autre part.

### Cette fiche-action se focalise sur la problématique du partage de la voirie.

**Certains aménagements** existants sont **jugés positivement** : trottoirs-bateaux ; places de stationnement PMR... Néanmoins, la manière dont **d’autres usagers** occupent ces espaces aménagés (principalement, par le fait de se stationner ou de rouler dans ces espaces non autorisés) **entravent les possibilités de déplacement** et dès lors l’effectivité de la participation sociale. Ces situations peuvent générer de l’agacement, voire de la colère. Souvent, cela donne surtout l’impression que les personnes qui ne rencontrent pas ces difficultés sont incapables de comprendre les situations d’autrui.

### **Pour qui ?**

Cette problématique concerne les personnes qui ont des difficultés motrices, cognitives ou sensorielles, mais aussi toute personne amenée à accompagner ces personnes rencontrant des difficultés de déplacement. Plus largement, est concernée toute personne, quel que soit son âge, amenée à être dans une situation de déplacement rendue difficile (poussette, béquilles, etc.)

### **Où et quand ?**

Il faudrait améliorer la situation en priorité dans les villes du territoire qui à la fois concentrent les EHPAD et les principaux équipements sociaux et culturels. Puis, progressivement, sur l'ensemble des communes du territoire, en particulier autour des équipements présents dans les villages, et à plus long terme le long de l'ensemble des espaces habités.

### **Objectifs et moyens :**

- Favoriser la participation sociale en améliorant les conditions de stationnement ainsi que la « marchabilité » des voiries
- Pour ce faire, il serait utile que les acteurs concernés par l'occupation et le partage de la voirie (Mairies, services voiries, Département, Communauté de communes, services de gestion des déchets, Communauté Amie des Aînés, Assemblée des seniors, acteurs de la formation et de la sensibilisation, voire acteurs de la sanction...) puissent se saisir de ce sujet et, sur la base d'une analyse de l'existant, partager des solutions, en envisager d'autres et définir des pistes d'action à mettre en œuvre

### **Indicateurs de réussite :**

- L'organisation de réunions de travail ou de visites sur site entre les différents acteurs concernés
- La définition par ces acteurs d'un plan d'action concerté et d'indicateurs de réussite spécifiques

### **Ressources : à définir**



## Fiche-action n° 3-A : L'arrivée en établissement – Des résidents référents pour mieux accueillir les personnes

### Principaux constats

L'arrivée en établissement est **une étape délicate**. Il y a beaucoup **d'arrivées non préparées ou mal préparées**. La population se diversifie avec des entrées de personnes plus jeunes et avec des pathologies plus lourdes, qui arrivent pour certaines parce qu'il n'y a aucune structure adaptée, ou un manque de place dans ces structures.

Ce choix amène aussi des **choses positives pour les personnes concernées** : la possibilité de participer à des activités motivantes, de côtoyer d'autres personnes, d'avoir de l'aide sur les actes de la vie quotidienne.

### Propositions d'actions

- Mettre en place des « résidents référents » pour accueillir les nouveaux résidents
- Mettre en place un parrainage (avoir un parrain ou une marraine) dans l'établissement

### Pour qui ?

Les nouveaux résidents en établissement.

### Où et quand ?

Dans l'établissement, le jour de l'arrivée, présentation de l'établissement et accompagnement les quinze premiers jours (au moins).

### Objectifs et moyens :

- Faire profiter, aux nouveaux résidents, de l'expérience des anciens
- Améliorer l'arrivée en établissement, aider les personnes à se sentir moins seules lors de l'entrée
- Cela donnerait un rôle intéressant à des résidents volontaires pour accueillir les nouveaux

**Indicateurs de réussite :**

Bonne intégration de la personne et participation à la vie sociale de l'établissement.

**Ressources :**

- Humaines : participation nécessaire des résidents volontaires, de l'équipe soignante, de l'équipe d'animation, de la famille ou des proches
- Information et communication : information orale
- Financières et matérielles : *à préciser*

## Fiche-action n° 3-B : L'arrivée en établissement – Offrir la possibilité d'un « essai » temporaire

### Principaux constats

L'arrivée en établissement est **une étape délicate**. Il y a beaucoup **d'arrivées non préparées ou mal préparées**. La population se diversifie avec des entrées de personnes plus jeunes et avec des pathologies plus lourdes, qui arrivent pour certaines parce qu'il n'y a aucune structure adaptée, ou un manque de place dans ces structures.

Ce choix amène aussi des **choses positives pour les personnes concernées** : la possibilité de participer à des activités motivantes, de côtoyer d'autres personnes, d'avoir de l'aide sur les actes de la vie quotidienne.

### Proposition d'action

Avoir la possibilité de faire 15 jours d'essai, dans le cadre d'un placement temporaire. Pouvoir s'habituer au fonctionnement d'un établissement, voir si cela convient.

### Pour qui ?

Les futurs résidents en établissement.

### Où et quand ?

Dans l'établissement, une période de 15 jours.

### Objectifs et moyens :

Aider les personnes âgées à accepter la transition entre le logement et l'institution.

### Indicateurs de réussite :

Après la période de 15 jours, l'acceptation et l'entrée de la personne.

**Ressources :**

- Humaines : équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille
- Information et communication : information orale
- Financières et matérielles : *à préciser*

## Fiche-action n° 4 : Organiser une meilleure information et un meilleur suivi des mesures de protection juridique

### Principaux constats

De nombreuses personnes âgées sont **concernées par des mesures de protection juridique** (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice). Plusieurs membres de notre groupe sont directement concernés. Les professionnelles des établissements associées au groupe soulignent l'importance du sujet, en particulier dans le cas d'une mesure de tutelle concernant le plus souvent des personnes vulnérables, qui pour certaines n'ont que peu d'entourage présent. **Pourtant, ces mesures de protection juridiques restent particulièrement opaques en ce qui concerne les droits des personnes, en particulier dans le cas des mesures de tutelle.** Les personnes concernées ne connaissent pas bien leurs droits, ne savent pas forcément quelles démarches doivent être entreprises (par exemple pour demander un changement de tuteur), regrettent de ne pas rencontrer suffisamment souvent leurs tuteurs, et constatent ne pas disposer des informations auxquelles elles estiment pourtant avoir droit (par exemple les relevés bancaires). C'est d'autant plus regrettable qu'être placé sous mesure de protection peut être vécu difficilement par les personnes, et peut signifier renoncer à une certaine autonomie de décision et de gestion de la vie quotidienne, parfois subitement. La mesure de sauvegarde de justice est parfois mieux vécue. Ce constat du manque d'information est également vrai pour les personnes qui pourraient être concernées par ces mesures prochainement, ou pour les entourages.

**La coopération entre les professionnels qui accompagnent les personnes âgées et les acteurs qui interviennent dans les mesures de protection juridique** (juges, tuteurs, curateurs, acteurs de la sauvegarde de justice) **est jugée peu satisfaisante et peu fluide.** Les professionnelles en établissement souffrent d'un manque de connaissances sur le fonctionnement de ces mesures, et ont souvent des difficultés à obtenir des informations de la part des acteurs concernés. Cela pose de multiples problèmes lors de l'organisation d'activités collectives au sein des établissements : des personnes résidant dans un établissement ne peuvent pas participer à une activité impliquant une dépense exceptionnelle (frais liés à un voyage, achat de vêtements lors d'une journée sur la mode...) parce que le tuteur n'a tout simplement donné aucune réponse à la sollicitation de l'établissement. Lorsque la réponse parvient et est négative, elle n'est pas toujours argumentée ou expliquée. Cela occasionne des injustices entre résidents, une incompréhension pour les personnes concernées, et met les animatrices en porte-à-faux. Les tuteurs sont trop souvent un « nom dans un dossier » avec lequel il n'y a pas d'interconnaissance. L'interconnaissance semble plus facile lorsque les tuteurs ou curateurs sont des membres de l'entourage. De plus, très souvent, **aucune astreinte n'est prévue côté organismes de tutelle sur les week-ends et jours fériés**, ce qui pose problème dans les situations d'urgence.

### Pistes d'actions :

- Organiser une fois par an une réunion d'information sur ces questions dans les établissements.
- Former une personne référente à ces questions dans chaque établissement du territoire, en lien avec les acteurs professionnels du champ des mesures de protection.

- Demander aux organismes de tuteurs de prévoir une plateforme téléphonique ou par e-mail joignable en cas d'urgence les week-ends et jours fériés.

### **Pour qui ?**

Pour les personnes sous mesure de protection, qu'elles résident en établissement ou au domicile, pour celles qui pourraient être concernées à l'avenir, pour les professionnels, pour les entourages.

### **Où et quand ?**

Concernant la réunion : elle serait organisée une fois par an dans chaque établissement du territoire, ouverte aux personnes qui vivent en-dehors des établissements sur le territoire. Une personne référente à ces questions serait située dans chaque établissement du territoire.

### **Objectifs :**

- Informer toutes les personnes concernées des droits, démarches, et du fonctionnement de ces mesures de protection.
- Favoriser une meilleure interconnaissance entre professionnels qui accompagnent les personnes âgées et professionnels des mesures de protection. Faciliter un contact en cas d'urgence nécessitant une décision de tutelle rapide.

### **Moyens :**

- Organiser ces réunions en prévoyant l'intervention de professionnels des mesures de protection : juge des tutelles, tuteurs professionnels, etc.
- Mettre en place un professionnel « référent » par établissement sur ces questions, qui serait formé sur ces questions et susceptible de répondre à tous les questionnements des résidents, des professionnels, des personnes de leur entourage. Ce référent pourrait relayer les informations à l'ensemble de l'équipe professionnelle.
- Prévoir une plateforme de contact (téléphone ou mail) des organismes de tutelle en cas d'urgence.

### **Indicateurs de réussite :**

- Nombre de réunions qui se sont tenues sur le territoire d'ici un an
- Mise en place de référents ayant bénéficié de formation sur ces sujets dans chaque établissement
- Diminution des situations urgentes problématiques

### **Ressources :**

Humaines : déplacement des intervenants dans le cadre des réunions, temps de travail des « référents » dans les établissements, prévoir les moyens nécessaires pour la plateforme téléphonique ou e-mail (personne d'astreinte au sein des organismes de tutelle ?)

Matérielles : rédaction et mise à disposition d'un guide, coordonnée par l'intercommunalité

Information et communication : communication à prévoir pour l'équipe professionnelle qui organise la réunion ; prévoir la rédaction et diffusion d'un guide pour chaque établissement avec le contact et les coordonnées de la personne référente

Financières : organisation logistique des réunions avec un soutien de l'intercommunalité ; éventuel défraiement des intervenants lors des réunions